

NOTICE D'INFORMATION

SB-IMP-11207

Cette notice fait partie intégrante de la Convention de Compte.

Utilisation de l'imprimé

Cet imprimé permet de virer ponctuellement à partir d'un Compte ouvert à l'OPTNC, CCP ou livret (dans ce cas, le titulaire donneur d'ordre doit être aussi le titulaire du compte bénéficiaire), un montant exprimé en XPF vers un compte bancaire (dépôt, courant, épargne) ouvert en Nouvelle-Calédonie, et sur Wallis et Futuna.

Les rubriques marquées d'un astérisque doivent obligatoirement être complétées pour permettre le traitement de la demande. A défaut, l'ordre de virement n'est pas pris en compte.

Pour un traitement urgent de l'ordre : ce service possible uniquement par débit d'un Compte CCP est soumis à tarification et la case URGENT doit être cochée. L'imprimé déposé aux guichets d'une agence de l'OPTNC avant 13h est traité en J, soit le jour même, par le Centre Financier. Tout dépôt après 13h entraîne un traitement en J+1.